


Délibération n°2021-118 du 28 juin 2021

Le lundi 28 juin 2021, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 21 juin 2021 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Monsieur Laurent 1 BUTHON, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

La délibération affichée
le : **02 JUIL. 2021**

et transmise à la Préfecture
le : **05 JUIL. 2021**

est exécutoire
le : **05 JUIL. 2021**

Excusé(s) (6) : M. Jean-François MEMIN ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Jean-Paul BISIAUX ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

22 : Budget primitif 2021 - budget annexe lotissement communal Chambon de la commune de Châteauroux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 mai 2021 actant la création du budget annexe lotissement communal Chambon,

Il vous est proposé d'arrêter le budget prévisionnel 2021 du budget annexe lotissement communal Chambon, à 221 102,36 €.

Les sections s'équilibrent à hauteur de 110 551,18 € pour le fonctionnement et à hauteur de 110 551,18 € en investissement.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	110 551,18 €	0 €
Mouvements d'ordre	0 €	110 551,18 €
Total mouvements budgétaires	110 551,18 €	110 551,18 €

Les mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent à l'intégration dans le stock des travaux.

Les mouvements réels en dépenses de fonctionnement correspondent à des travaux permettant l'aménagement du lotissement.

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0 €	110 551,18 €
Mouvements d'ordre	110 551,18 €	0 €
Total mouvements budgétaires	110 551,18 €	110 551,18 €

Les mouvements réels en recettes d'investissement correspondent au versement de l'avance par le budget principal.

Les mouvements d'ordre en dépenses d'investissement correspondent à l'intégration dans le stock des travaux.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe lotissement communal Chambon.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

A Châteauroux, le 01 juillet 2021

Le Maire,



Gil Avérous